



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Proche-Orient

Question au Gouvernement n° 2636

Texte de la question

PROTECTION DES MINORITÉS CHRÉTIENNES

M. le président. La parole est à M. Jean Dionis du Séjour, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Jean Dionis du Séjour. Ma question s'adresse au ministre des affaires étrangères.

Hier, notre collègue Étienne Pinte a évoqué avec dignité et émotion l'attentat tragique qui a coûté la vie à plus de cinquante personnes dimanche dans la cathédrale de Bagdad et interrogé le Gouvernement sur sa volonté de porter ce drame devant le conseil de sécurité de l'ONU. Si Pierre Lellouche a tenu des propos empreints de solidarité envers les chrétiens d'Orient, il n'a pas apporté de réponse précise à cette question.

Face à une telle situation, la France a des responsabilités. Elle en a d'abord parce qu'elle a, entre autres, des racines chrétiennes, tout en étant un grand pays laïque. Elle en a aussi parce qu'elle bénéficie au Moyen-Orient d'une grande crédibilité, due à une politique étrangère équilibrée dans cette région du monde, politique impulsée par le général de Gaulle. Elle en a, enfin, parce qu'elle est directement responsable depuis plusieurs siècles de la protection de certains lieux saints chrétiens, notamment à Jérusalem.

Ce drame ne va pas s'évanouir. Ce matin, même, Al-Qaïda en Irak désignait les chrétiens du Moyen-Orient comme des cibles légitimes. La proposition du Gouvernement français de les accueillir en France est louable, mais ce n'est pas une réponse suffisante. Nous ne pouvons laisser comme seul choix aux chrétiens d'Irak la mort ou l'exil.

Face à un tel drame, la France osera-t-elle conditionner une partie de l'aide qu'elle apporte aux pays du Moyen-Orient au renforcement de la protection de toutes les minorités religieuses ? Quelles sont précisément, monsieur le ministre, les initiatives diplomatiques fortes que la France compte prendre seule ou dans le cadre international - Union européenne, G20, Conseil de sécurité ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe NC et sur de nombreux bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes.

M. Bernard Kouchner, *ministre des affaires étrangères et européennes*. Dimanche dernier, monsieur le député, cinquante chrétiens au moins ont péri dans une église syriaque de Bagdad.

L'indignation ne suffit pas, vous avez raison. Oui, nous avons des responsabilités, pas seulement vis-à-vis des chrétiens d'Irak mais aussi vis-à-vis d'eux.

Que pouvons-nous faire ?

Dès 2008, avec Brice Hortefeux, nous avons offert des visas d'asile à des gens ayant déjà quitté l'Irak et se trouvant en Jordanie et à d'autres qui étaient encore dans le nord du pays. Ce n'est pas suffisant.

Ces violences ont été revendiquées, je vous le rappelle, par une prétendue organisation nommée État islamique d'Irak, au nom d'Al-Qaïda. Une telle revendication ne nous laisse pas le choix. Il faut conditionner notre aide, vous avez raison, mais l'aide de la France est destinée à former la police et les juges. Nous ne pouvons cesser d'entraîner la police.

Il faudrait effectivement agir au niveau européen et peut-être porter la question devant le Conseil de sécurité, mais, très honnêtement, nous devrions faire de même pour d'autres attentats. Il y a eu bien d'autres attentats qui ne ciblaient pas les chrétiens et il faut les condamner dans leur ensemble.

Nous menons une action déterminée en faveur des chrétiens et nous allons continuer à leur donner des visas, mais, pour l'église chaldéenne elle-même, la solution n'est pas de quitter le pays. Elle ne veut pas de visas, elle

ne demande que quelques aides d'urgence.

Le reste est une question politique et nous agirons. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean Dionis du Séjour](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2636

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 novembre 2010